Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 21

Vereinsnachrichten: Assemblée générale des Officiers de carabiniers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dat (car on en a vu arriver à des voies de fait envers les officiers). Il faudrait que ces exercices durent deux ou trois jours bien employés, où seraient appelés des détachements plus nombreux, mais où l'on retrouverait, par de meilleures dispositions dans le tir, par des théories, des exercices de pointage (que la plupart ignorent) le temps et l'argent dépensés mal à propos dans les exercices tels qu'ils ont eu lieu cette année.

C'était une expérience à faire avec la nouvelle loi; espérons qu'on trouvera, pour remplacer ces exercices d'un jour, quelque chose de plus pratique; autrement il ne resterait qu'à les supprimer.

Chaux-de-Fonds, novembre 1877.

Un officier de troupe.

Assemblée générale des Officiers de carabiniers.

Dimanche le 4 novembre a eu lieu à Olten l'assemblée générale des officiers de carabiniers ; à peu près le cinquième de tous les officiers faisant partie de ce corps étaient présents ; tous les arrondissements de bataillons étaient représentés.

Les discussions ont porté spécialement sur la prescription concernant le choix des carabiniers dans les écoles de recrues du 1er mars 1876.

Pour donner occasion à Messieurs les officiers d'étudier cet hiver un travail prescrit, l'assemblée générale a décidé de mettre au concours deux questions de prix, savoir :

« 1° Les dispositions pour les exercices de tir de l'infanterie, comme » elles sont données par les réglements et les tableaux d'instruction, sont- » elles appropriées au but recherché ?

» Est-il à désirer que le tir à conditions soit continué dans les éco- » les de recrues, au moins par les carabiniers, et de quelle façon ?

» 2° Etablir les principes qui doivent régler aujourd'hui le combat de » l'infanterie. »

Pour les meilleures solutions de chacune de ces questions il sera payé un premier prix de fr. 150 et un second de fr. 75, donc en tout fr. 450.

Le concours est ouvert aux officiers de toutes armes, et il est à désirer que bon nombre d'officiers s'en occupent.

Pour de plus amples détails l'on est prié de s'adresser au président du comité central M. le major Roth, commandant du 4me bataillon de carabiniers, à Wangen.

De plus l'assemblée a décidé d'adresser une pétition au département militaire fédéral, dans le sens que tous les sous-officiers soient appelés pendant toute la durée de leur service d'élite dans les cours de répétition ; par contre quelques soldats de moins.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Ajoutons quelques détails aux renseignements que nous avons déjà donnés sur les vaillants travaux de la commission financière constituée par le Conseil des Etats pour étudier la question de l'équilibre des budgets fédéraux.

La commission, composée de MM. Vigier, Schaller, Bodenheimer, Hold, Kopp, Birman et Estoppey, a siégé pendant trois jours, et, comme le projet de budget pour 1878 n'était pas encore arrêté, elle a basé ses calculs sur le budget de l'année courante. Quelques-unes des propositions qu'elle formule ont, d'ailleurs, été faites déjà par le Conseil fédéral ; d'autres sont la conséquence de décisions prises antérieurement par l'Assemblée fédérale. Enfin, les chiffres que nous allons indiquer ne